

« Installe ton commerce en Métropole », une initiative dédiée à la redynamisation des centres-villes métropolitains

Communiqué de presse
Le mardi 18 mars 2025

La CCI Paris Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris renforcent leur engagement pour revitaliser les centres-villes métropolitains avec « Installe ton commerce en Métropole » un dispositif unique visant à faciliter l'installation de commerces dans des locaux vacants, en accompagnant les communes dans la recherche de nouveaux porteurs de projets. Ce programme s'inscrit dans la continuité du programme "Centres-Villes Vivants", porté par la Métropole du Grand Paris, qui a déjà soutenu plus de 90 communes et octroyé 76 subventions pour dynamiser le tissu commercial local.

« Installe ton commerce en Métropole » vise à résoudre deux problématiques essentielles pour les collectivités : lutter contre la vacance commerciale et la désertification des centres-villes et proposer à leurs administrés un commerce attractif, de qualité et pérenne.

Ce nouveau dispositif combine :

- 1. Une mise en relation entre les commerçants et les collectivités disposant de locaux vacants** : la collectivité peut déclarer ses besoins via la plateforme [Reseau-managers.fr](https://reseau-managers.fr), plateforme dédiée aux managers de centres-villes du programme « Centres-Villes Vivants » ;
- 2. Une aide et des conseils personnalisés pour optimiser les recherches et sécuriser le projet d'ouverture du commerce** : la CCI Paris Ile-de-France accompagne au choix un porteur de projet pour une implantation qualitative et pérenne dans une zone de chalandise cohérente avec l'activité commerciale. Les commerçants sélectionnés pourront quant à eux bénéficier d'une recherche et d'un accès facilité à un local commercial, d'un accompagnement complet (juridique, gestion du développement de l'activité) sur la durée, d'un accès privilégié à des interlocuteurs experts, ainsi que d'un programme de soutien afin d'accompagner leur installation, le lancement et le développement de leur activité.

*« La Métropole du Grand Paris et la CCI Paris Ile-de-France travaillent depuis plusieurs années main dans la main pour soutenir au mieux les territoires et le commerce avec le programme Centres-villes vivants. C'est dans cet objectif que s'inscrit ce nouveau dispositif « Installe ton commerce en Métropole ». Il est spécialement conçu pour accompagner les collectivités disposant de locaux vides dans leur recherche de commerçants. Il permettra de rapprocher les porteurs de projet et les commerçants des opportunités locales, tout en offrant un soutien personnalisé et des conseils d'experts pour optimiser ses recherches et sécuriser son installation. Je me réjouis de cette collaboration qui permettra de lutter contre la vacance commerciale et de favoriser un commerce attractif, pérenne et de qualité ! » **Dominique Restino, président de la CCI Paris Ile-de-France***

*« À l'heure où nos villes se réinventent et où nos modes de consommation évoluent, il devient essentiel de réfléchir ensemble à la manière dont nos centres-villes et quartiers commerçants peuvent retrouver toute leur vitalité. Ce nouveau programme « Installe ton commerce en Métropole » porté avec la CCI Paris Ile-de-France vient compléter et renforcer l'action de la Métropole pour dynamiser les centres-villes de ses communes. D'une part, avec le programme « centres-villes vivants », qui a déjà permis d'accompagner plus de 90 communes et accordé pas moins de 76 subventions, et d'autre part, avec la Foncière Centres-Villes Vivants qui permet aux maires de préempter plus facilement des fonds ou des baux commerciaux ! » **Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris.***

Pour plus d'information :

- Consulter le [site dédié](#) au réseau métropolitain des managers de centre-ville.
- Pour trouver son local commercial et faciliter son installation, cliquer [ici](#).

A propos de la CCI Paris-Ile-de-France

Chefs d'entreprise, décideurs, apprentis, étudiants ou encore salariés, la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France est engagée aux côtés de tous ceux qui font avancer l'économie régionale. Elle agit concrètement et innove au quotidien pour faire entendre la voix des 910 000 entreprises qu'elle représente. Elle favorise ainsi chaque année sur son territoire l'éclosion de plus de 100 000 projets de création d'entreprises. Ses travaux d'études et de prospective visent à renforcer les atouts et la compétitivité de l'économie française. Elle forme, au sein de ses 14 écoles, près de 43 000 étudiants, dont près de 17 000 apprentis, et plus de 30 000 salariés aux défis de demain. Acteur historique dans le domaine des foires, salons et congrès, la CCI s'engage par ailleurs activement sur les grands projets d'aménagement et d'urbanisme qui participent au rayonnement de la région-capitale.

<https://www.cci-paris-idf.fr/>

À propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 130 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Contact relations presse :

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France

Elodie Flora et Nicolas Moutier

06 58 65 65 30 et 06 69 31 76 08 - servicedepresse@cci-paris-idf.fr

Métropole du Grand Paris

Ines Mouloudj et Clara de Magalhaes

06 02 72 14 04 et 06 28 18 57 65- presse@metropolegrandparis.fr